

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5720>



Avancement d'échelon des CPE 2018-2019

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - C.P.E. -



Publication date: mercredi 6 février 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis la mise en place de PPCR, l'avancement d'échelon se fait à un rythme unique et automatique pour tous les enseignants, CPE et PsyEN sauf concernant le passage de l'échelon 6 à l'échelon 7 et de l'échelon 8 à l'échelon 9 où 30% des collègues peuvent bénéficier d'un avancement d'échelon accéléré en fonction de l'avis attribué par la Rectrice suite au rendez-vous de carrière (pour plus d'informations [cliquer ici](#)).

La fiche syndicale de suivi individuel est un outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention des élu-es du SNES-FSU en CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académique). Bien penser à la renseigner et à l'envoyer au SNES Dijon suffisamment avant la tenue de la CAP (s3dij@snes.edu).

Avancement d'échelon 2018/2019

DISCIPLINE: **ACADÉMIE:**

Catégorie: ☐ Agrégé ☐ Certifié ☐ CPE ☐ Professeur ☐ OUI ☐ NON ☐ **CONCOURS PAR CONCOURS**
☐ Chaire sup. ☐ A.E. ☐ Prof. Ch. ☐ OUI ☐ NON ☐ **CONCOURS PAR CONCOURS**

Statut: ☐ OUI ☐ NON ☐ **CONCOURS PAR CONCOURS**

RENSEIGNEMENTS SUR LE DOSSIER DE SUJET, en capital

Prénoms: Nom de naissance:

Adresse personnelle:

Cadre postal: Commune:

N° de téléphone personnel: Coordonnées:

N° de téléphone mobile:

Département d'exercice actuel:

Département d'exercice en 2018/2019:

APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE
À l'issue du rendez-vous de carrière 2017/2018

À considérer ☐ Défavorable ☐ Très défavorable ☐ **Secrétaire** ☐

FOUR MOIS, VOTRE NOTATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2018/2019

• Note pédagogique (sur 10):

• Note administrative (sur 10 / 20 / 30 / 40 / 50) (sur 10)

REMARQUES SPÉCIFIQUES D'ÉCHELONNEMENT (CPE)

• Date d'entrée dans un des établissements y exerçant droit:

• Nombre de mois accumulés au 15/02/2019:

• Joindre les années scolaires d'AGA:

• Joindre la durée antérieure de profession indiquant le nombre de mois d'AGP:

• Joindre également le détail de ces affectations, même partielles, dans un des établissements y exerçant droit, en indiquant la qualité de service effectuée:

• Si congré ou disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon: ☐ Congré ☐ Disponibilité

• Si congré, préciser le type:

• Début du congré ou de la disponibilité:

• Date de la réintégration:

SELON VOTRE SITUATION, remplir la rubrique 1 ou 2

1 Dans le corps actuel, vous êtes: ☐ **En poste** ☐ **En congé**

• Sélection dans ce corps: ☐ ☐

• Date d'entrée à cet échelon:

• Date d'entrée dans ce corps:

2 Dans le corps actuel, vous êtes: ☐ **En poste** ☐ **En congé**

• Sélection dans ce corps: ☐ ☐

• Date d'entrée à cet échelon:

• Date d'entrée dans ce corps:

IMPORTANT : autorisation CNIL

Je soussigné(e) déclare avoir lu et compris le contenu de la notice relative à la protection des données personnelles et autorise le traitement de mes données personnelles par le SNES-FSU pour l'élaboration de la fiche de suivi individuel.

Date: Signature:

À REMPLIR AVEC PRÉCISION

Fiche syndicale avancement d'échelon 2018-2019

Dans notre académie, la CAPA des CPE aura lieu le 15 février 2019.